



# Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 17 février 2025

## Présences

### 37 personnes présentes, dont 34 membres :

- Conseillers communaux : BINATO L., BLAIMONT F., DELPORTE-DANDOIS M., FAIETA S., FRIPPIAT Th., GAGLIARDONE S., GLOGOWSKI N., HERMAN J. (Echevin), MATAGNE J. (Bourgmestre),
- Citoyens : BADOT L., BURTON M., BUSINE Ph., CELANT J-M., DECHAINOIS F., DEFACQZ Ch., DENUIT P., DETRAIT-DEMECKELEER M-C., DI MARIA T., DUCHENE Ch., DUJEU D., EECHAUDT L., FAIETA G., FERON O., GOSSELIN J-Y., HENRY E., HEROLD S., LIZIN A-S., MAHIEUX M., MICHAUX F., PIERLET A., POSTIAU A., ROMAIN S., SOUMILLON P., VAN DER MEIREN E.
- Administration communale : NEVEUX D.
- Fondation Rurale de Wallonie : LEMAIRE C., MAITRE A.

### 12 personnes excusées, dont 11 membres :

- Conseillers communaux : JACQMIN O.
- Citoyens : AELGOET M., COFFERNILS L., CORONA-PIRET L., DEFFONTAINE-DEURBROECK V., DEVILEZ W., DOGOT L., GIULIANA P., HOC F., LALLEMAND K., WEETS G.
- SPW-DDR : NICODEME L.

### 4 membres absents :

- Conseillers communaux : STRUELENS A.
- Citoyens : COLONVAL J., LEDECQ Ph., MORAUX J-M.

## Ordre du jour de la réunion

---

### Première partie de la réunion, à l'attention des nouveaux membres de la CLDR

1. Présentation du Programme Communal de Développement Rural
2. Missions et fonctionnement de la CLDR

### Deuxième partie de la réunion

3. Présentation et accueil des nouveaux membres de la CLDR
4. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
5. Rapport annuel 2024 de l'opération de développement rural : état d'avancement des projets et rapport de la CLDR
6. Budget participatif 2025 : approbation de la demande de subvention et rôle du comité de sélection qui sera attribué à la CLDR
7. Divers

Power-point de présentation de la soirée disponible pour les membres de la CLDR sur [www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html](http://www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html)

Monsieur Matagne, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les nouveaux membres de la CLDR. Cette Commission est un lieu riche en échanges entre citoyens et élus. Il souhaiterait débiter prochainement l'élaboration d'un nouveau PCDR, ce qui permettrait de cette manière aux membres de proposer de nouvelles idées de projets à mener.

## 1. Présentation du Programme Communal de Développement Rural

---

La Fondation Rurale de Wallonie présente :

- L'organisme d'accompagnement : la FRW,
- L'Opération de Développement Rural : définition, processus et coordination des politiques communales,
- Quelques réalisations du premier PCDR,
- Le PCDR 2017-2027 de la Commune de Gerpinnes approuvé par le Gouvernement wallon : élaboration, stratégie et projets.
- Les taux et le mode de subventionnement des projets du PCDR.

## 2. Missions et fonctionnement de la CLDR

---

La Fondation Rurale de Wallonie présente :

- La composition de la CLDR, dont les membres, désignés par le Conseil communal, défendent l'intérêt collectif et sont représentatifs de la population,
- Les différentes missions de la CLDR, en particulier durant la période de mise en œuvre du PCDR,
- Le fonctionnement de la CLDR via la présentation du Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR, qui a été envoyé aux membres préalablement à la réunion, ainsi que la charte de convivialité de la CLDR de Gerpinnes.

Les décisions sont prises suivant la règle du consensus et un quorum de participation est requis pour pouvoir valider certaines décisions. La CLDR est tenue de se réunir au minimum de 4 fois par an et un registre de présences est tenu par le secrétariat, tout membre empêché est donc invité à le faire savoir.

Un « espace réservé aux membres de la CLDR » est accessible via un mot de passe sur le site [www.odr-gerpinnes.be](http://www.odr-gerpinnes.be). Cet espace permet de consulter les documents utiles (présentations power-point des réunions, comptes-rendus...).

Monsieur Matagne, nouveau Bourgmestre en charge du PCDR et, de facto, nouveau Président de la CLDR, accueille les membres de la CLDR pour la deuxième partie de la réunion.

## 3. Présentation et accueil des nouveaux membres de la CLDR

---

La CLDR accueille 8 nouveaux membres de la CLDR, désignés par le Conseil communal le 19 décembre 2024 : Marc BURTON, Pascal DENUIT, Anne-Sophie LIZIN, André PIERLET et, pour le Conseil communal, Sacha FAIETA, Sabrina GAGLIARDONE, Ophélie JACQMIN (excusée) et Alain STRUELENS (absent).

La CLDR est composée de 51 membres : 40 citoyens et 11 élus. Après un tour de présentation, les membres se réunissent pour actualiser la photo des membres de la CLDR.



#### 4. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

---

Les membres de la CLDR approuvent le compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2024 sans réserve.

Un membre attire l'attention sur la lutte contre les frelons asiatiques pour la préservation de la biodiversité.

#### 5. Rapport annuel 2024 de l'opération de développement rural

---

Ce rapport doit être transmis chaque année pour le 31 mars à la Direction du Développement rural, au Pôle Aménagement du Territoire et à la Ministre de la Ruralité. Composé d'un fichier excel (annexes 1, 2 et 5) et d'un fichier word (annexes 3 et 4), il sera approuvé lors du Conseil communal du 18/03/2025.

##### Etat d'avancement des projets

##### *Etat d'avancement des projets en convention Développement rural :*

Pour présenter aux nouveaux membres les projets pour lesquels la Commune a sollicité des subsides Développement rural, la FRW diffuse une vidéo qu'elle a réalisée et présente ensuite l'état d'avancement administratif. Des informations complémentaires sont apportées aux membres :

**Création d'ateliers ruraux à Gougnyes** – fiche-projet 34 du premier PCDR : Le marché travaux avait été estimé à 1.732.200€. Lors de l'ouverture des offres en septembre 2024 dans le cadre de la procédure d'adjudication des travaux, les prix proposés étaient de 30% au-dessus de l'estimation.

C'est un projet complexe à faire aboutir, la longueur administrative en témoigne (25 ans) et les montants sont astronomiques explique le Bourgmestre. Pour le nouveau Collège, le projet ne correspond plus aux préoccupations et besoins actuels et implanter des entreprises susceptibles d'augmenter le charroi lourd en plein centre d'un village n'est pas souhaitable. Un membre demande si le projet restera un projet favorisant le développement économique. Suite à une rencontre avec le fonctionnaire délégué afin de savoir quelles sont les activités possibles sur une zone d'activité économique mixte, le projet pourrait être réorienté vers des entreprises proposant une offre récréative. D'autant plus avec la proximité du RAVeL et d'une zone boisée, le projet pourrait s'orienter vers un projet touristique, récréatif ou Horeca. Un membre ajoute qu'il pourrait être intéressant de coupler le projet avec la carrière Mainchevaux achetée par la commune. Concernant une question sur la dépollution des sols, Madame Neveux explique que le site est en couleur bleu lavande dans la banque de données d'état des sols (BDES) du SPW, ce qui indique que les données dont disposent l'Administration sont de nature strictement indicative. Ces données ne génèrent pas d'obligation

d'investigation ou d'assainissement des sols. L'enveloppe de subsides sera-t-elle maintenue ? Rien n'est garanti, Il faut rencontrer la Direction du Développement rural pour demander s'il est possible de réaffecter les subsides (1.364.000€) si on modifie le projet.

**Aménagement de la salle des Guichoux à Joncret en Maison de village et aménagement des abords** – fiche-projet 1.7 du PCDR : Les travaux débutés en février 2024 dans la salle sont depuis à l'arrêt suite aux recours introduits par un voisin au Conseil d'état (octroi des subsides par le Gouvernement wallon) et devant la justice de paix (droit d'échelle, limites, haie). La Commune souhaite trouver un accord avec le voisin pour pouvoir reprendre les travaux dans la salle. Les travaux concernant l'aménagement des abords débuteront en mars 2025. La Commune est toujours dans l'attente de la décision d'octroi des subsides UREBA sollicités en 2022 (33.000€).

**Aménagement de la Place Léon Gonthier de Gerpinnes (phase 2 – démolition et aménagement)** – fiche-projet 3.6 du PCDR : Le permis a été octroyé en novembre 2024 et le bureau d'études de la commune s'affaire à la réalisation du dossier projet définitif (métrés, cahiers des charges) afin de permettre au Conseil communal de solliciter les subsides Développement rural pour la réalisation des travaux (signature de la convention-réalisation par la Ministre). Monsieur le Bourgmestre répond à un membre qu'il sera tenu compte des riverains durant la réalisation des travaux et qu'il sera toujours possible d'avoir accès à la rue Bockoltz.

**Création d'une maison multiservices à Gerpinnes-centre**– fiches-projet 2.12 et 3.4 du PCDR : L'auteur finalise le dossier projet définitif afin de pouvoir ensuite solliciter les subsides Développement rural (convention-réalisation) et les subsides UREBA pour la réalisation du projet.

**Budget participatif 2022 - subvention Développement rural** : Le dernier projet en cours de finalisation est « itinéraires découverte : nos villages dans la grand guerre » par le Cercle d'Histoire. Monsieur Fripiat explique que les plaques ont été réalisées (balade audio avec des QR code) et que la demande d'autorisation pour leur placement dans l'espace public sera soumise dans les prochains jours à l'approbation du Collège communal. Une vidéo de lancement du projet sera réalisée.

**Aménagement de la Place d'Acoz** – fiche-projet 3.17 du PCDR : Le projet n'a pas été retenu par la Ministre lors de la session d'octobre 2024. C'était la première session pour la nouvelle Ministre du Développement rural, mais la quatrième tentative pour la Commune. Ce projet sera réintroduit à la session d'approbation de mars 2025.

Les membres s'interrogent sur les critères de sélection et s'il ne serait pas opportun de revoir le projet pour mieux répondre aux priorités de la Ministre. Le Bourgmestre explique qu'il ne souhaite pas modifier les aménagements souhaités dans la fiche-projet. Par ailleurs, une modification du dossier nécessiterait de recommencer la procédure (approbation de la fiche-projet modifiée par la CLDR, réunion de coordination avec la DDR, approbation par le Conseil communal). Les subsides promis pour les ateliers ruraux pourraient-ils être affectés pour l'aménagement de la Place d'Acoz ? Chaque convention est affectée à un projet défini.

### **Etat d'avancement des autres projets du PCDR :**

Le document nommé « état d'avancement des projets du PCDR de Gerpinnes », mis à jour chaque année pour la CLDR, a été transmis avec la convocation, en demandant aux membres d'en faire la lecture préalable à domicile. Les avancées principales sont présentées en séance. Des informations complémentaires sont apportées aux membres :

**Aménagement de la Place de la Scierie** – fiches-projet 1.2 + 2.2 + 2.11 : Monsieur Matagne explique que le Collège mettra en place une consultation citoyenne pour définir un projet pour la place. Une société externe sera désignée en 2025 pour mener cette consultation en 2026. Il est répondu à un membre que la fonction de parking sera maintenue tout comme les autres fonctionnalités existantes (marché, évènements...).

**Création d'un RAVeL entre Acoz et Mettet** – fiche-projet 1.3 : Le marché a été attribué en décembre 2024 pour la réalisation des tronçons 2 et 3, de la rue du Petit Fond jusque Biesme, et les travaux préparatoires commenceront en août 2025.

**Création d'une crèche et d'un service halte-garderie** – fiche-projet 1.5 : Monsieur Matagne explique qu'une étude sera menée en vue de la création d'un milieu d'accueil de la petite enfance à l'école des Flaches pour 2 accueillantes conventionnées du service Les Coccinelles.

**Construction d'une infrastructure de rencontre et d'hébergement à Gerpines et aménagement des abords** – fiche-projet 2.1 : Acquisition de 4 conteneurs en 2024 pour les scouts et les associations, qui servent actuellement pour le stockage du matériel des associations. Désignation d'un auteur de projet en décembre 2024 pour la réalisation d'une infrastructure sur le terrain communal aux Acec.

Le projet serait de pouvoir accueillir les 300 enfants de l'Unité Scout de Gerpines, de créer des locaux de stockage pour les associations et de créer un hébergement d'accueil de 60 personnes. L'accueil des camps et des hikes pendant les vacances scolaires pourrait permettre d'obtenir des rentrées financières pour la gestion et l'entretien du bâtiment. Il y a une pénurie d'endroit de camp pour les mouvements de jeunesse. Cela permettrait également d'accueillir des groupes de touristes.

Un membre s'interroge sur la gestion des lieux, cela sera à prendre en compte en fonction de l'évolution du projet. Le lieux disposerait de douches et d'une cuisine ainsi que de deux dortoirs (un pour 50 jeunes et un pour 10 moniteurs) sans toutefois disposer de lit pour rester dans l'esprit scout. L'infrastructure sera construite derrière le service travaux, au bout de la pointe de la zone artisanale des Acec afin de laisser la possibilité de développement d'entreprises à côté du services travaux. Il s'agit de la parcelle la plus proche de la zone boisée qui présente comme atouts de se trouver le plus loin possible de la route, pour garantir la sécurité des enfants, et c'est la zone la plus éloignée des habitations, pour éviter les nuisances. Un membre s'inquiète du type d'industries qui seront implantées après l'équipement de la zone d'activité économique mixte afin de ne pas nuire à la santé des enfants. La volonté n'est pas d'accepter n'importe quelle entreprise, il s'agit plutôt ici de laisser la possibilité pour le futur. Le bois public situé à l'arrière serait ouvert pour les scouts ; actuellement il n'est pas accessible au public car il s'agit d'une zone de grand intérêt biologique. Un membre demande si il ne faudrait pas sécuriser les abords de l'étang du Try Marie Linô. Les enfants sont accompagnés et avertis.

La commune peut solliciter un subside Développement rural de 680.000€ pour ce projet (plafond sur une assiette de subvention de 850.000€), un subside du Commissariat général au tourisme (12.500€) et éventuellement un subside de la Fédération Wallonie Bruxelles ou de la Fédération des Scouts. L'auteur de projet devra analyser les besoins des utilisateurs et veiller à la polyvalence des lieux afin d'optimiser l'utilisation des locaux pour plusieurs associations.

**Création d'un cœur de village aux Flaches** – fiche-projet 2.3 : La Commune utilisera le droit de tirage végétalisation 2024 (108.000€ de subsides) pour un projet de plantations des abords de la Maison de Village.

**Prolongation du RAVeL jusqu'au centre-ville de Gerpines** – fiche-projet 2.6 : Projet de réfection du pont rue Caramin par le SPW-Département des routes. Programmation des travaux en 2027-2028, à discuter avec le SPW

Département RAVeL. Des subsides de 500.000€ sont prévus dans le plan mobilité et infrastructures de la Région wallonne.

**Création d'une liaison douce entre Gerpennes, Hymiée et Hanzinne** – fiche-projet 3.3 : Le Bourgmestre explique le projet d'aménagement d'une chaussée à voie centrale (CVC) en phase-test sur la petite route entre Gerpennes et Hymiée. Un membre demande si cela pourrait également être réalisé entre Hanzinne et Hymiée, en profitant des travaux de placement de câbles ORES qui sont programmés. Il est expliqué qu'il s'agit d'un marquage au sol (pas de travaux) définissant la place des vélos sur les extérieurs et la voiture au centre avec possibilité lors des croisements de se déporter sur la bande prévue aux cyclistes. Si le test est positif, ce projet pourra être testé ensuite sur d'autres voiries.

**Rénovation et mise en valeur des deux tours du château d'En-Haut à Gerpennes** – fiche-projet 3.12 : Ce projet est en cours, un auteur de projet a été désigné en décembre 2024 pour l'étude de stabilité et la restauration des tours.

**Création de logements adaptés pour les seniors** – fiche-projet 3.14 : Il y a eu précédemment la construction de 9 logements rue de la Raguette et l'aménagement d'1 logement rue de Moncheret. La CLDR estime qu'il n'y a pas d'autre projet à mener sur l'entité et que ce projet est donc réalisé.

**Création d'une cuisine communautaire** – fiche-projet 3.15 : Les travaux de construction du Hub alimentaire de Charleroi Métropole avec une légumerie et un atelier de transformation ont débutés en avril 2024 et l'infrastructure devrait être opérationnelle en mai 2025.

**Création d'une agence de développement local** – fiche-projet 3.23 : La CLDR considère ce projet comme abandonné car il n'est plus possible d'obtenir un nouvel agrément ADL.

**Aménagement d'un cheminement sécurisé entre Bertansart et Gerpennes et sécurisation de la N5** – fiches-projet 3.24 et R.24 : Le Collège a un projet de création d'une piste cylo-piétonne entre le Parc Saint-Adrien, Bertransart et le Bultia. Le SPW a un projet d'aménagement d'une liaison cyclo-piétonne le long de la N5, entre le rond-point de Bertransart et le rond-point du Bultia. Le SPW a un projet d'aménagement d'une traversée sécurisée rue du Sondage.

**Création d'un espace de convivialité devant l'église de Loverval** – fiche-projet 3.32 : La CLDR considère que l'aménagement du parvis est suffisant en regard de son utilisation et que ce projet est donc réalisé.

**Aménagement de la gare des bus et de l'accès au RAVeL à Acoz en espace intermodal** – fiche-projet 3.33 : Ce site était déjà un pôle de mobilité, avec les bus, le RAVeL et l'abri-vélos. Ce projet est réalisé après la création, en 2024, d'un skate park, d'une aire de pique-nique et d'un WC publique. Le wc est une cabine de chantier habillée d'un bardage en bois ; le Bourgmestre explique qu'il s'agit d'une solution provisoire afin d'offrir des commodités pour les utilisateurs du site et du RAVeL. Les membres demandent que ce WC publique soit signalé au public (panneau).

**Acquisition et aménagement du château-ferme de Villers-Poterie** – fiche-projet 3.52 : La CLDR abandonne ce projet car elle considère que sa pertinence est faible et que sa faisabilité est faible. Mais la Commune est en discussion avec sa nouvelle propriétaire dans le cadre du projet d'acquisition d'un terrain en vue de la **création d'une place centrale à Villers-Poterie** (fiche-projet 2.4).

**Protection des milieux humides et épuration des eaux** – fiches-projet R.3 et R.4 : Des études environnementales seront menées en 2025 dans le cadre de la réalisation des travaux sur le vallon du Chârnoi.

**Mise en valeur du patrimoine** – fiche-projet R.28: Une cartographie des éléments du patrimoine sera réalisée en vue de la création d'itinéraires de balades.

Un membre interroge au sujet de l'état d'avancement du projet **aménagement d'un cheminement sécurité entre le Quartier de l'Europe et le centre de Gougnies** – fiche-projet 2.8. Ce projet est en attente.

**Le bilan de l'état d'avancement 2024 des projets du PCDR : 15 projets réalisés, 57 projets en cours, 28 projets en attente et 5 projets abandonnés.**

Le rapport annuel sera mis à la disposition de la population sur le site Internet de l'ODR et accompagné de la version « light » de l'état d'avancement des projets (sans les éléments « futurs »).

### Rapport d'activités de la CLDR

La CLDR s'est réunie 5 fois en 2024 :

- CLDR du 30/01/24 : Présentation du Rapport annuel,
- CLDR du 05/03/24 : Evaluation du PCDR,
- 24/03/24 : Inauguration du Pré-RAVeL 1er tronçon et de sa passerelle,
- CLDR du 12/06/24 en visioconférence : Présentation du fonctionnement des ateliers ruraux d'Ellezelles et de Wallonie Picarde,
- CLDR du 26/11/24 : Etat d'avancement des projets et mise à l'honneur du président.

Composition de la CLDR :

- La CLDR prend acte de la nouvelle composition de la CLDR (délibération du Conseil communal du 19 décembre 2024) voir point 3 de l'ordre du jour.
- La CLDR prend acte de la démission de François TAYMANS le 4 février 2025 et de Valérie DEGRAUX le 13 février 2025 pour raisons personnelles.
- En application de l'article 7 relatif au registre des présences, la CLDR prend acte de la démission de Pietro GIULIANA.

### Programmation future des projets

La demande de convention-faisabilité pour l'Aménagement de la Place d'Acoz (fiche-projet 3.17) est en cours ainsi que la demande de co-financement Développement pour l'organisation d'une seconde édition du budget participatif (voir point 6 à l'ordre du jour).

La Commune a la possibilité d'introduire une seule convention-exécution Développement rural dans les deux dernières années de validité, soit entre septembre 2025 et la fin de validité du PCDR de Gerpinnes en septembre 2027. Mais il est encore possible d'introduire une demande de convention-faisabilité avant le 21 septembre 2025. La Commune devrait donc encore pouvoir solliciter 2 conventions Développement rural.

La CLDR est invitée à proposer les futures demandes de conventions Développement Rural ; chaque année, elle peut confirmer son choix ou le modifier en fonction des opportunités. Après discussions, la programmation établie est la suivante :

- 2025 - Demande de co-financement DR pour l'octoi d'un budget participatif – édition 2025.
- 2025- Construction d'une infrastructure de rencontre et d'hébergement à Gerpinnes et aménagement des abords (fiche-projet 2.1).

L'auteur de projet actualisera la fiche-projet qui sera présentée à la CLDR lors de la prochaine réunion (avril ou mai 2025). Les démarches doivent être rapidement menées (organisation de la réunion de demande de convention et suivi) afin de permettre au Conseil communal de solliciter la convention-faisabilité avant le

21 septembre 2025. Le dossier pourra ainsi être soumis à l'approbation de la Ministre lors de la session d'octobre 2025.

- La dernière demande de convention-exécution sera définie l'année prochaine.

**La CLDR sollicite une convention-faisabilité Développement rural pour la mise en œuvre de la fiche-projet 2.1 « Construction d'une infrastructure de rencontre et d'hébergement à Gerpinnes et aménagement des abords ».**

### 6. Budget participatif édition 2025

Depuis septembre 2021, les Communes disposant d'un PCDR ont la possibilité de solliciter, tous les 2 ans, 10.000€ maximum de subsides pour mettre en place un budget participatif. La Commune de Gerpinnes a inscrit au budget 2025 la somme de 30.000 €. Ce dossier sera soumis à l'approbation du Conseil communal le 18 mars 2025.

La Commune est tenue de mettre en œuvre son budget participatif sous forme d'appel à projets et sur base de trois documents de référence imposés par la circulaire ministérielle 2021 : un règlement, un formulaire de candidature et une grille d'évaluation. Ces trois documents ont été transmis avec la convocation, en demandant aux membres d'en faire la lecture préalable à domicile.

La FRW introduit sa présentation par une vidéo qu'elle a réalisée pour présenter la « subvention budget participatif » octroyée par le Développement rural. Elle présente les principes et le mode de fonctionnement du budget participatif, détaille le règlement ainsi que les variantes soumises à l'avis de la CLDR.

**Le comité de sélection sera composé des membres de la CLDR** (excepté les membres ayant introduit un dossier) mais aussi de membres de l'Administration communale (à désigner par la Commune). Le comité examinera, sur base de la grille d'analyse, la recevabilité des différents dossiers de candidatures (1<sup>o</sup> réunion le 30/09/2025) qui seront alors soumis au vote des citoyens. A l'issue de la procédure de vote, le comité de sélection dressera la liste définitive des projets sélectionnés (2<sup>o</sup> réunion le 15/12/2025).

La FRW présente le calendrier de la procédure proposé par Monsieur Herman, Echevin de la participation citoyenne :

1. Lancement du projet de budget participatif : Du 05/05/2025 au 11/05.
2. Dépôt des dossiers de candidature : Du 12/05 au 22/08.  
*Accompagnement par l'Administration communale. Réunion d'information le 26/05.*
3. Sélection des projets : Du 23/08 au 26/10.  
*Relecture des dossiers par l'Adm. comm. Correction des dossiers pour le 22/09. Premier Comité de sélection le 30/09.*
4. Vote des citoyens : Du 27/10 au 08/12
5. Classement final : Du 09/12 au 11/01  
*Deuxième Comité de sélection le 15/12. Collège le 26/12 max.*
6. Information et publicité des résultats : 12/01/2026 max.  
Rencontre entre les lauréats et les services communaux le 27/01/2026.  
Réalisation des projets lauréats : 2 ans après la notification de la subvention soit +- juin 2027.

**L'avis de la CLDR est sollicité sur les quatre variantes du règlement :**

- Chaque porteur (asbl, coopérative, comité de quartier, groupement de 5 citoyens...) ne peut déposer qu'un seul projet,

- Chaque projet ne peut pas consommer plus de 50% du budget total alloué, soit 15.000 € maximum par projet,
- Les projets sont soumis au vote des citoyens et au vote du comité de sélection avec une pondération de 50%/50%,
- Les entités juridiques reconnues (asbl, coopérative) qui le souhaitent, peuvent réaliser elle-même leur projet et transmettre alors toutes les pièces justificatives à la commune.

**La CLDR sollicite une subvention pour le budget participatif et elle accepte le rôle de comité de sélection qui lui sera attribué.**

## 7. Divers

### Calendrier prévisionnel 2025 de la CLDR :

- Avril-Mai 2025 : Présentation et avis de la CLDR sur la fiche-projet 2.1 actualisée « Construction d'une infrastructure de rencontre et d'hébergement à Gerpennes et aménagement des abords ».  
Le Président et la FRW proposent d'organiser la visite d'une infrastructure et demandent aux membres s'ils ont des idées de lieux à visiter. Les membres sont partants et un membre propose la visite du local des Scouts de Chimay (rénovation) ou de Wierde (construction).
- 30 septembre 2025 : Budget participatif - première réunion du comité de sélection.
- Octobre-Novembre 2025 : Etat d'avancement des projets (à définir en fonction de l'actualité).
- 15 décembre 2025 : Budget participatif - deuxième réunion du comité de sélection.

**Mise à l'honneur** de Sacha FAIETA, Conseiller communal et nouveau membre de la CLDR. Enfant, il a participé aux 7 soirées de Groupes de Travail organisées dans le cadre de l'élaboration du PCDR. « Sacha, 12 ans, s'est intéressé à la vie de sa commune grâce à l'Opération de Développement Rural. » était-il écrit dans un article que l'Avenir lui a consacré en février 2015, il y a 10 ans exactement !

**Réalisation de travaux de rénovation de la salle d'Acoz** : Les membres sont invités à observer les travaux réalisés, à savoir : la remise en couleur et l'installation de nouveaux plafonds (isolation, dalles acoustiques, plaques lumineuses Led).

**Le premier Salon Seniors** sera organisé le 1<sup>er</sup> mars 2025 sur initiative du CPAS à la Maison de Village de Lausprelle.

Monsieur Matagne, Bourgmestre et Président de la CLDR, conclut la réunion en invitant les membres à proposer des projets. Le PCDR permet d'avoir une vision à long terme du développement de la Commune et d'obtenir des subsides, mais d'autres projets peuvent également être réalisés, à court terme, et sans subside. La CLDR est un lieu d'échange entre les citoyens et les élus du Conseil communal. Il invite ensuite les membres à partager le verre de la convivialité.

**Céline LEMAIRE et Anne MAITRE,**  
Fondation Rurale de Wallonie